



## COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS

### COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2011

Président : M. Bouchez Michel, Maire

PRESENTS : BOUCHEZ M. Maire - BERTIN A. CHAUAUDRA E. SZAT S. HENOT D. MACIAZEK C. FLAMENT A. PAW R. Adjoints – BOUKHATEB N. BIELKIN L. BEKAERT P. VANEECKE M.A. HERMEL J.L. WARNEZ M. DEGAND D. JAROSZ S. ABRAHAM J.C. MOLEND A. THIRION J.P. HERMAND J. PRZYBOROWSKI B. Conseillers Municipaux

ABSENTES EXCUSEES ayant donné procuration : HOCHART D. Adjointe au Maire - SYS M. Conseillère Municipale

ABSENTE EXCUSEE : BUYCK I. Conseillère Municipale

ABSENTS : BELHAJ M. MONTEVILLE G.M. FAVIER E. DARCHEVILLE F. VANTOURNOUDT A. Conseillers Municipaux

SECRETAIRE: BEKAERT P. Conseiller Municipal

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation.

#### 1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES :

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Travaux de remise en état des enrobés sur les allées du cimetière
- Contrat de location d'illuminations de Noël
- Acte d'occupation temporaire d'un immeuble sis 92 rue Jean-Jacques Rousseau
- Marché de Travaux : Extension de la salle de repos de l'école maternelle Jules Ferry
- Marché de travaux : réfection de voirie et trottoirs dans diverses rues
- Remboursement d'un sinistre
- Désignation d'un avocat
- Convention d'intervention avec l'association « Saltimbanges »
- Désignation d'un avocat pour procédure contre les gens du voyage – juillet 2011
- Remboursement d'un sinistre
- Prémption d'un bien sis Impasse Monvoisin – cadastré AB 1001
- Placement de fonds
- Remboursement d'un sinistre
- Marché transports scolaires 2011-2012
- Désignation d'un avocat pour procédure contre les gens du voyage – août 2011
- Avenant n° 1 au marché de travaux de mise en sécurité des piétons et de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

#### 2/ TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D' ELECTRICITE : FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE :



Considérant l'article 23 de la Loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, et modifiant le régime des taxes communale et départementale sur la consommation finale d'électricité, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de fixer à 8, le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Cette disposition est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **3/ TAUX DES REDEVANCES SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2011-2012 :**

Le Conseil Municipal a délibéré sur le taux des redevances scolaires dues par les communes voisines, pour l'année scolaire 2011-2012 et a décidé à l'unanimité de fixer, pour les communes de la Communaupôle de Lens-Liévin, le taux à 107 euros par enfant qui fréquente une classe élémentaire ou maternelle. En ce qui concerne les autres communes, la Ville de Fouquières-Lez-Lens appliquera le même taux de redevance à savoir 107 euros et ce à titre de réciprocité.

### **4/ REDEVANCE AU TITRE DE L' OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D' ELECTRICITE - ANNEE 2011 :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité, au taux maximum. Ce montant sera revalorisé chaque année par application de l'index ingénierie. La redevance due par ERDF pour l'année 2011 s'élève à 1585 euros.

### **5/ LOCATION D' IMMEUBLES APPARTENANT A LA COMMUNE :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à la location d'immeubles appartenant à la commune et fixe les loyers mensuels, répartis comme suit:

- 18-20 rue Corneille Desruelles : 648 euros
- 4 rue Jean-Jacques Rousseau : 368 euros
- 6 rue Jean-Jacques Rousseau : 450 euros

Les locations pourront prendre effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011.

### **6/ CONCOURS DU TRESORIER DE LENS- MUNICIPALE – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter le concours de Monsieur LECAILLEZ Jean-Pierre, Trésorier de Lens-Municipale, afin d'assurer des prestations de conseil. Le Conseil Municipal autorise le versement d'une indemnité de



conseil et d'une indemnité de confection des documents budgétaires, indemnités calculées sur les bases de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

#### **7/ ADMISSION DE TITRES EN NON VALEUR :**

Le comptable du Trésor n'ayant pu recouvrer les titres n° 96-141-185-230 et 278 de l'année 2006, le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les titres ci-dessus, pour un montant total de 2786.90 €.

#### **8/ TRAVAUX DE RENOVATION DE L' IMMEUBLE 26 ET 28 RUE PASTEUR - SIGNATURE DES MARCHES :**

Suite à la consultation réalisée pour les travaux de rénovation de l'immeuble 26 et 28 rue Pasteur, le Conseil Municipal, ayant délibéré sur la liste des entreprises retenues, autorise à l'unanimité le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises suivantes :

- ▶ LOT N° 1 : GROS ŒUVRE – DEMOLITION – SERRURERIE – VRD  
Entr. SA J. ANZALONE pour un montant de 141 256.00 € HT
- ▶ LOT 2 : COUVERTURE – ETANCHEITE :  
Entr. CHAUFFE- TOIT pour un montant de 22 805.00 € HT
- ▶ LOT 3 : CLOISONS – PLATRERIE – FAUX-PLAFONDS  
Entr. MP ENTREPRISE pour un montant de 54 689.15 € HT
- ▶ LOT 4 : MENUISERIES BOIS INTERIEURES ET EXTERIEURES / CHARPENTE  
Entr. LEFETZ pour un montant de 72 466.71 € HT
- ▶ LOT 5 : CARRELAGE  
Entr. CK CARRELAGE pour un montant de 11 671.64 € HT
- ▶ LOT 6 : PLOMBERIE – CHAUFFAGE GAZ – VMC  
Entr. GAILLARD pour un montant de 25 067,68 € HT
- ▶ LOT 7 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE ELECTRIQUE  
Entr. ACCART pour un montant de 24 756.03 € HT
- ▶ LOT 8 : REVETEMENTS SOLS SOUPLES – PEINTURES  
Entr. DECO PLUS pour un montant de 20 672.80 €

Ces entreprises étant économiquement les plus avantageuses.



### **9/ MARCHE DE MAITRISE D' ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D' EXTENSION DE LA SALLE ZIARKOWSKI – AVENANT N° 2 :**

Compte tenu des résultats de l'étude géotechnique, des prescriptions et des contraintes techniques majorant le montant estimatif des travaux d'extension de la Salle Ziarkowski, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre desdits travaux, passé avec la SELARL d'architecture Philippe Damiens. Cet avenant élève le montant des honoraires à 33 459.40€ HT au lieu de 32300 € HT. Le taux de rémunération reste identique.

### **10/ ACCEPTATION D' UNE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :**

La Commission Permanente du Conseil Général du Pas-de-Calais, lors de sa séance du 8 juillet 2011, a décidé l'attribution d'une dotation de 7232.60 € au titre de la répartition 2010 du produit des amendes de police, pour des travaux de mise en sécurité sur la RD46 (installation des feux tricolores au carrefour des rues Jules Guesde et Danton).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la subvention de 7232.60 € octroyée pour la réalisation de ces travaux.

### **11/ DESIGNATION D' UN AVOCAT POUR REPRESENTER LA COMMUNE DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D' APPEL DE DOUAI :**

Suite à la requête déposée auprès de la Cour Administrative d'Appel de Douai par Messieurs VANTOURNHOUDT et Madame SPETH, contre le jugement rendu le 8 avril 2011 par le Tribunal Administratif de Lille, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à agir en justice et désigne le cabinet d'avocats SCP Manuel Gros, Héloïse HICTER et Associés, à Lille, afin de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

### **12/ DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FONDS CONSIGNES POUR L'ACQUISITION D' UN IMMEUBLE CADASTRE AB 716 :**

Le propriétaire de l'immeuble, cadastré AB 716, sis 45 rue Emile Zola, ayant renoncé à vendre son bien immobilier, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter le remboursement des fonds consignés d'un montant de 6900 €.



### **13/ CREATION DE L' ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE :**

Les cours de musique étaient dispensés jusqu'en juin 2011, dans le cadre associatif, et cet enseignement n'est pas repris à la rentrée. Considérant le nombre de personnes intéressées par la dispense des cours de musique, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, la création d'une Ecole Municipale de Musique et fixe les tarifs :

Pour les personnes domiciliées à Fouquières-lez-Lens :

Le droit d'inscription est fixé à 50 € par enfant et 100 € par adulte.

Pour les personnes domiciliées dans une autre commune:

Le droit d'inscription est fixé à 120 € par enfant et par adulte.

Une régie sera créée et un régisseur sera nommé.

### **14/ PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS – RECRUTEMENT D' UN ANIMATEUR :**

Considérant que la convention conclue avec la délégation régionale Léo Lagrange cesse au 31 décembre 2011, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, et de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, un poste d'animateur territorial non titulaire à temps complet pour une durée d'une année.

### **15/ PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS – RECRUTEMENT DE VACATAIRES :**

Le Conseil Municipal ayant décidé la création de l'Ecole Municipale de Musique, il y a nécessité de procéder au recrutement d'agents vacataires chargés de l'enseignement musical. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, et de créer six emplois d'agents vacataires pour l'Ecole Municipale de Musique.

### **16/ PERSONNEL COMMUNAL : AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat n°1300 de prévoyance collective « maintien de salaire – indemnités journalières – invalidité – perte de retraite » du personnel communal, fixant le taux des cotisations des agents à 1.90 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, et modifiant les garanties compte tenu du report de l'âge légal de la retraite.

### **17/ PERSONNEL COMMUNAL : AUGMENTATION DE LA COTISATION ADDITIONNELLE AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION :**

Point retiré



**18/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE L' ANCIENNE ECOLE MARIE CURIE AU PROFIT DU DEPARTEMENT :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser l'occupation de locaux de l'ancienne école Marie Curie pour une activité PMI. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général du Pas-de-Calais.

-

**19/ GARANTIE COMMUNALE POUR UN EMPRUNT ACCORDE A PAS-DE-CALAIS HABITAT :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder la garantie communale à Pas-de-Calais Habitat, pour un emprunt d'un montant de 835 291€, sur 40 ans. Cet emprunt est destiné à la construction de 7 logements, rue Nouvelle.

**20/ VIREMENT DE CREDITS :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le prélèvement de la somme de 65000 € au compte 2313 intitulé « immobilisations corporelles en cours – constructions – bâtiments communaux » pour l'affecter au compte 237 intitulé « avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles ».